



Procès-verbal amendé, voir Résolution 2023-09-23

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 18 septembre 2023 à 18h30, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse suppléante.**

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

|                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| Serge Ennis       | cons. au poste no : 1 |
| Patricia Lacasse  | cons. au poste no : 2 |
| Steven Minty      | cons. au poste no : 3 |
| Isabelle Jetté    | cons. au poste no : 4 |
| Jacques Hébert    | cons. au poste no : 5 |
| Marie-Lise Daigle | cons. au poste no : 6 |

Est absent : Monsieur le Maire Paul Kushner.

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière et trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse suppléante.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse suppléante, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour

2023-09-216

**Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en retirant le point 4.1 tel que présenté à savoir :

**Mot de bienvenue du maire**  
**Période de questions sur l'ordre du jour**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Correspondance**

**1. Administration**

- 1.1 Procès-verbaux
  - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023
- 1.2 Adoption du second projet 367-23-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 afin d'y intégrer des dispositions relatives aux terrains de camping commerciaux
- 1.3 Dépôt et présentation de projet du règlement 457-23-01 autorisant un emprunt pour la réfection du barrage du lac Gagnon
- 1.4 Adoption du règlement 433-23-01 afin d'annuler le règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction d'un chalet d'accueil et l'aménagement de terrains
- 1.5 Avis de motion pour modifier le règlement 346-22-01 sur les nuisances
- 1.6 Dépôt et présentation du règlement numéro 346-23-01 modifiant le règlement 346-22-01 relatif aux nuisances
- 1.7 Dépôt de rôle 2024 - 3<sup>e</sup> année
- 1.8 Ajout d'un signataire au compte bancaire
- 1.9 Modification des heures des séances du conseil à compter du mois d'octobre

**2. Ressources financières**

- 2.1 Rapport des déboursés du mois d'août 2023
- 2.2 Fin de mandat pour les actuels vérificateurs financiers
- 2.3 Octroi de mandat pour les audits financiers 2023
- 2.4 Déboursé - Ordinateur de bureau pour le poste de directeur des travaux publics
- 2.5 Don à l'organisme Centraide

**3. Ressources humaines**

- 3.1 Acceptation d'offre de service pour de l'accompagnement en vue du renouvellement de la convention collective des cols blancs



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE

18 septembre 2023

### 4. Réseau routier - transport

- 4.1 Autorisation de demande d'aide financière au PAVL dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)
- 4.2 Octroi de contrat – Marquage de la chaussée
- 4.3 Octroi de contrat – Soumission sable abrasif 2023-2024
- 4.4 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

### 5. Sécurité publique

- 5.1 Autorisation d'aller en appels d'offre pour une génératrice

### 6. Réseau routier Transport

*Aucun point*

### 7. Hygiène du milieu

*Aucun point*

### 8. Service à la collectivité

*Aucun point*

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

## 1. Administration

### 1.1 Procès-verbaux

#### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023

2023-09-217

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 1.2 Adoption du second projet 367-23-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 afin d'y intégrer des dispositions relatives aux terrains de camping commerciaux

2023-09-218

CONSIDÉRANT le dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement 367-23-02 lors de la séance du 21 août 2023 sous la résolution 2023-08-199 ;

CONSIDÉRANT la séance publique d'information qui a eu lieu le 18 septembre 2023 à 18h, telle que le requiert la loi ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le second projet 367-23-02.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 1.3 Dépôt et présentation du projet du règlement 457-23-01 autorisant un emprunt pour la réfection du barrage du lac Gagnon

2023-09-219

M. Steven Minty constate le dépôt et la présentation du projet de règlement 457-23-01 autorisant un emprunt pour la réfection du barrage du lac Gagnon.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

2023-09-220

**1.4 Adoption du règlement 433-23-01 afin d'annuler le règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction d'un chalet d'accueil et l'aménagement de terrains**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 433-23-01 effectué lors de la séance du 21 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait mention de l'objet du présent règlement ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Jacques Hébert et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le règlement 433-23-01 afin d'annuler le règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction d'un chalet d'accueil et l'aménagement de terrains.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-09-221

**1.5 Avis de motion pour modifier le règlement 346-22-01 sur les nuisances**

Monsieur Jacques Hébert donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 346-22-01 sur les nuisances.

2023-09-222

**1.6 Dépôt et présentation du règlement numéro 346-23-01 modifiant le règlement 346-22-01 relatif aux nuisances**

Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du règlement **no. 346-23-01** modifiant le règlement 346-22-01 relatif aux nuisances.

2023-09-223

**1.7 Dépôt de rôle 2024 – 3<sup>e</sup> année**

Monsieur Serge Ennis constate le dépôt de rôle 2024 – 3<sup>e</sup> année en date du 22 août 2023.

2023-09-224

**1.8 Ajout d'un signataire au compte bancaire**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Robert Belliveau et André Marcotte ne font plus partie de l'administration et du conseil de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Robert Belliveau et André Marcotte figurent toujours au compte bancaire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence du maire, la mairesse suppléante doit pouvoir signer les effets bancaires de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière, madame Caroline Champoux, à retirer messieurs Robert Belliveau et André Marcotte du compte bancaire de la banque Nationale et la Caisse Desjardins.

ET



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 septembre 2023

QUE le conseil autorise l'ajout de madame Patricia Lacasse, mairesse suppléante comme signataire autorisée des comptes bancaires de la Banque Nationale et de la caisse Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 1.9 Modification des heures des séances du conseil à compter du mois d'octobre 2023

2023-09-225

CONSIDÉRANT que les séances du conseil se déroulaient tous les 3<sup>e</sup> lundi du mois à 18h30;

CONSIDÉRANT que les élus désirent que les séances se tiennent à 19h00, à compter du mois d'octobre 2023;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité que :

QUE les séances du conseil se tiennent à 19h00, à compter du mois d'octobre 2023.

## 2. Ressources financières

### 2.1 Rapport des déboursés d'août 2023

2023-09-226

Madame Isabelle Jetté constate le dépôt des déboursés pour le mois d'août 2023.

#### **Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Août 2023**

|  |                      |
|--|----------------------|
| Les chèques #1038 à 1060               | 87 604.17 \$         |
| Paiements internet et retraits directs | 46 297.03 \$         |
| Sous-total                             | <u>133 901.20 \$</u> |
| Salaires du mois                       | 44 217.49 \$         |
| Total des dépenses du mois             | <u>178 118.69 \$</u> |

### 2.2 Fin de mandat pour les actuels vérificateurs financiers

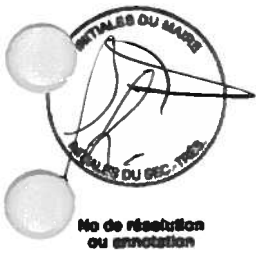
2023-09-227

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 24 octobre 2022 sous la résolution no. 2022-10-260, le conseil a octroyé les mandats d'audits pour les années 2022-23-24 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des coûts proposés, le conseil juge que la Municipalité doit réduire ses frais administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de la firme RCGT sont au-delà des coûts acceptables pour la capacité de payer par la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

QUE le conseil met fin au mandat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour les audits financiers de la Municipalité ainsi que pour l'audit financier du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2023 et 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2.3 Octroi de mandat pour les audits financiers 2023**

23-09-228

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité (445-21-01) qui prévoit la possibilité de demander des soumissions de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis fin au mandat des vérificateurs avec la firme RCGT sous la résolution 2023-09-227 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Daniel Tétreault CPA inc. en date du 4 septembre 2023 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil nomme la firme de comptable Daniel Tétreault CPA inc. à titre de vérificateur externe pour l'année 2023 pour la somme de 9 900 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite firme fasse également l'audit exigé dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2023 pour la somme de 925 \$

ET

QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires et payer toute somme en lien avec ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2.4 Déboursés – Ordinateur de bureau pour le poste de directeur des travaux publics**

2023-09-229

CONSIDÉRANT la fin de vie de l'ordinateur du directeur des travaux publics après vérification auprès de notre technicien informatique ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Simag informatique datée du 14 septembre 2023 pour la somme de 1978,78 \$, (frais d'installation et taxes incluses).

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de travail du directeur des travaux publics ;

ET



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

QUE le conseil autorise le déboursé pour la somme de 1978,78 \$ au poste budgétaire 02 13000 414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2.5 Don à l'organisme Centraide**

2023-09-230

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du mouvement Centraide Hautes-Laurentides ;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le poste budgétaire des dons ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroi la somme de 540 \$ à l'organisme Centraide Hautes-Laurentides ;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 13000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3. Ressources humaines**

**3.1 Acceptation d'offre de service pour de l'accompagnement en vue du renouvellement de la convention collective des cols blancs**

2023-09-231

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols blancs se termine le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE des négociations auront lieu dans le cadre du renouvellement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être accompagné pour lesdites négociations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Vialet Consultants en date du 22 août 2023 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroi le mandat de négociation de la prochaine convention collective des cols blanc à la firme Vialet consultants.

QUE le taux horaire pour 2023 sera de 129 \$/hre et pour 2024 135 \$/hre ;

ET

QUE les frais de déplacement soient de 0,68 \$/km et de 0.25 \$ / copie pour les frais de photocopie.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE  
18 septembre 2023

4. Réseau routier

*Résolution 2023-09-232 annulée par  
la résolution 2023-10-250*

~~4.1 Autorisation de demande d'aide financière au PAVL dans le cadre de la  
réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3)~~

2023-09-232

*Champoux  
31-10-23*

~~ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les  
municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures  
des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;~~

~~ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des  
modalités d'application du PAVL 2021-2025;~~

~~ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs doit respecter les lois et  
règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du  
projet;~~

~~ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs choisit d'établir la source de  
calcul de l'aide financière selon l'option suivante :~~

- ~~• l'estimation détaillée du coût des travaux;~~

~~ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs autorise le dépôt de la  
demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et  
autorise un de ses représentants à signer cette demande;~~

~~POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Steve Minty, appuyée par  
monsieur Serge Ennis, il est unanimement résolu et adopté que le conseil  
municipal de la municipalité de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une  
demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités  
d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci,  
l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Caroline Champoux est  
dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre  
des Transports et de la Mobilité durable.~~

Adopté à l'unanimité des conseillers

**4.3 Octroi de contrat – Marquage de la chaussée**

2023-09-233

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres de gré à gré pour le marquage  
de la chaussée tel que le permet le règlement de la gestion contractuelle de la  
Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est **Lignes Maska**.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel  
d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Jacques Hébert  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de marquage de la  
chaussée pour l'année 2023 à **Lignes Maska** pour la somme de **21 027.30 \$** plus  
les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers



Mo de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 septembre 2023

### 4.4 Octroi de contrat – Soumission sable abrasif 2023-2024

2023-09-234

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres pour le sable abrasif 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 septembre 2023 à 13h30 devant témoins ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est **Excavation R.B. Gauthier inc.** ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de sable abrasif 2023-2024 à **Excavation R.B. Gauthier inc.** pour la somme de **83 264 \$** plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 4.5 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2023-09-235

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux





**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Val-des-Lacs demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés France-Élaine Duranceau compté de Bertand, Chantale Jeannotte compté de Labelle et à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**5. Sécurité publique**

**5.1 Autorisation d'aller en appels d'offre pour une génératrice (CCC)**

CONSIDÉRANT le dépôt du nouveau plan de mesure d'urgence de la Municipalité en date du 17 juillet 2023 sous la résolution no. 2023-07-187 ;

2023-09-236



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 septembre 2023**

CONSIDÉRANT QUE le centre culturel et communautaire (CCC) est tout indiqué pour accueillir les citoyens en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'afin de desservir adéquatement les citoyens, il y a lieu d'avoir une génératrice à cet endroit ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière et/ou le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation d'une génératrice au centre culturel et communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6. Gestion du territoire**

*Aucun point*

**7. Hygiène du milieu**

*Aucun point*

**8. Service à la collectivité**

*Aucun point*

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

2023-09-237

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Steven Minty de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h26

Je, soussigné Patricia Lacasse, mairesse suppléante de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Patricia Lacasse**  
**Mairesse suppléante**

**Caroline Champoux**  
**Directrice générale et greffière trésorière**